



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 03/01/2023  
Reçu en préfecture le 03/01/2023  
Publié le  
ID : 027-212704779-20221216-DL57\_2022\_2-DE

Mairie de  
**Pressagny l'Orgueilleux**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 décembre 2022 à 19h00 - Date de convocation : 16 décembre 2022  
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**  
Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

**Membres présents à la séance** : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoirs** :

Mmes, MM. GLEIZES (pouvoir à M. CARRIER), INIGO (pouvoir à Mme MAGNAUDEIX), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

**DELIBERATION n° 57/2022/2 – RÉNOVATION DES FENÊTRES ET VOILETS DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'ÉCOLE**

M. le Maire explique au conseil que dans le cadre des économies d'énergie, il convient de procéder à la rénovation des fenêtres et des volets de l'école au rez-de-chaussée.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 16 837 € HT et pourraient être subventionnés par la DETR à hauteur de 40 %, le Fonds de Concours à hauteur de 30 %, et la commune à hauteur de 30 %.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- de réaliser les travaux et de présenter des demandes de subvention DETR et Fonds de Concours
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2023 en section d'investissement.

Le Maire, Pascal MAINGUY

